***Locutions latines juridiques rencontrées en droit pénal.***

Cours JP Mignard Droit pénal des affaires. 17/11/214

A maxima poena A partir de la peine la plus élevée

Bona fides De bonne foi

Confessio in jure Confession en justice

Corpus delicti Corps du délit

De gege ferenda En application de la loi a venir

De lege lata En application de la loi en vigueur

Dies ad quem En fonction du jour d’arrivée

Dies a quo En fonction du jour de départ

In bonis En état de solvabilité

Infra petita En deçà que la demande

Ultra petita Au dela de la demande

In limine litis Au seuil de l’instance

In solidum Pour le tout

Intuitu personnae En fonction de la personne

Iter criminis Le chemin du crime

Jus cogens Droit impératif

Lato sensu Au sens large

Lex loci delicti Loi du lieu du délit

Mala fides De mauvaise foi

Pretium doloris Prix de la souffrance

Ratione materiae En raison de la matière

,, legis ,, de la loi

,, loci ,, du lieu

,, personnae ,, de la personne

Tempus delicti Epoque du délit

Ut singuli et ut universi A titre individuel et/ ou à titre universel